

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 juillet 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 23 juillet 2019 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- ◆ *Convention de mise à disposition du personnel communal à Terres du Lauragais pour la compétence enfance du mercredi après midi*
- ◆ *Avenant au bail de la caserne de gendarmerie*
- ◆ *Marché pour l'extension du réseau d'assainissement*
- ◆ *Projet de pelouse synthétique pour le terrain de football*
- ◆ *Mise à jour réglementaire à la demande de la trésorerie pour les heures supplémentaires*
- ◆ *Approbation des rapports de la CLECT*
- ◆ *Acquisition de véhicule suite à accident*
- ◆ *Travaux complémentaires pour la réhabilitation du presbytère*
- ◆ *Demande de projet de parking de co-voiturage au Conseil Départemental (parking de Luxau)*
- ◆ *Projet de mise en place de coussins berlinois sur RD1 et RD31*
- ◆ *Avenant pour crépi mur de soutènement le long de la RD1*
- ◆ *Fermeture de la trésorerie de Caraman –Lanta*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, OLIVIERO Carole, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie, CASTELLE Frédéric, DESCOTTE Martine , SICARD Didier

Excusés ayant donné procuration :

- Mme HUBERT Béatrice ayant donné procuration à M. MENGAUD Marc
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à M. CASTELLE Frédéric
- M. BOUSQUET Joël ayant donné procuration à M. BLANCHARD Michel
- M. AVERSENG Pierre ayant donné procuration à M. ALBERTON Jean

Absents :

M. GLEYZES Frédéric, DIAZ Carine, TORNER Roxane

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En amont de l'ordre du jour le compte rendu du 25 juin 2019 est approuvé.

M. MENGAUD informe l'assemblée que la communauté de communes de Terres du Lauragais a demandé aux communes de surseoir à délibérer concernant les rapports de la CLECT et le transfert de la compétence enfance. En conséquence ces deux points sont retirés de l'ordre du jour.

1 – Avenant au bail de la caserne de gendarmerie

Lorsque des travaux sont réalisés à la caserne de gendarmerie, la commune envoie les factures justificatives au groupement de gendarmerie et elles sont prises en compte pour réévaluer le bail.

Ainsi le bail annuel actuellement de 71423 € va passer à 73084 € avec effet au 1^{er} juin 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à conclure avec l'Etat.

II- Marché pour l'extension du réseau d'assainissement

La commission d'appel d'offres s'est réunie deux fois. La première réunion a consisté en l'ouverture des offres, soit 4 propositions :

- COLAS : 239 295.50
- SAS ROSSONI TP : 192017.00
- SOGATRAP : 302 030.55
- LAURIERE : 195 571.30

Une négociation a été engagée et les offres suivantes ont été proposées :

- COLAS : 229 997.50
- ROSSONI : 188 379.20
- SOGATRAP : 302 030.55
- LAURIERE : 185 047.50

Le maître d'œuvre VALORIS géomètres experts après analyse des offres a proposé à la commission de retenir l'offre la mieux disante : LAURIERE : 185 047.50 €

Le Conseil Municipal par 15 voix pour – 1 abstention et 0 voix contre approuve le marché à intervenir avec l'entreprise LAURIERE pour l'extension du réseau d'assainissement collectif pour desserte du « Grand Sol ».

III – Projet de pelouse synthétique pour le terrain de football

Pour ce point de l'ordre du jour, M. MENGAUD laisse la parole à M. LEBERTRE, secrétaire de l'association de football pour présenter le projet. Tout d'abord M. LEBERTRE dresse un historique de l'association née il y a 12 ans de la fusion des clubs de Lanta, Sainte Foy d'Aigrefeuille et Bourg Saint Bernard. Elle comprend 350 licenciés dont 100 à Lanta. Au moment de la fusion, il y avait majoritairement des seniors. Il y eu la création de l'école de football et dès à présent il y a 250 licenciés mineurs dont 150 de moins de 13 ans. Il s'agit d'un club formateur, structuré avec des éducateurs diplômés qui entraînent 23 équipes. Il y a 35 éducateurs bénévoles. Cela représente 18 séances d'entraînement par semaine. Les infrastructures sont réparties entre Bourg Saint Bernard (1 terrain), Sainte Foy d'Aigrefeuille (1 terrain) et Lanta (2 terrains). Le terrain d'honneur de Lanta est utilisé pour 2 matches par semaine, quant au second terrain, il est envahi de taupes. Les terrains du Bourg Saint Bernard et Sainte Foy d'Aigrefeuille ne sont pas éclairés. L'association a également accès au terrain synthétique du collège pour les entraînements, mais il n'est pas éclairé. Le club de football est en pleine structuration avec beaucoup de licenciés. Les périodes hivernales sont critiques avec des terrains souvent impraticables et les éducateurs ressentent de la lassitude et des joueurs quittent le club. Seuls 3 terrains sur 6 sont éclairés. Le club est contraint d'avoir recours à des salles (collège et Bourg Saint Bernard) pour les petits niveaux. Une étude de coût sommaire a été réalisée à la demande du club pour un terrain :

- gazon naturel : 250 000 € générant un coût moyen annuel d'entretien de 25 000 €
- synthétique : 550 000 € générant un coût moyen annuel d'entretien de 4 000 €
- stabilisé : 300 000 € générant un coût moyen annuel d'entretien de 10 000 €.

Les travaux d'éclairage sont subventionnés à 80 %.

Répondant à la question de Mme QUERTAN, M. MENGAUD précise que la communauté de communes Terres du Lauragais n'a pas la compétence pour la création de cet équipement.

M. MENGAUD propose au vu de cette étude de demander les subventions à la Fédération de Football, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat pour la faisabilité du projet. Il propose également que lorsque les montants des aides seront connus, une participation soit demandée aux communes qui envoient leurs enfants au club (pour mémoire : Sainte Foy = 70 ; Saint Pierre = 25 ; Prèserville = 18). A cet effet M. CASTELLE souligne qu'un article de loi oblige théoriquement dans le cadre de fusion de club les communes concernées à participer pour les équipements. M. CASTELLE demande si dans la convention de fusion, il a été fait mention de mise à disposition d'équipements par les communes concernées. M. MENGAUD répond qu'il n'a pas connaissance d'une telle disposition. Mme RANC pose la question de la durée d'amortissement d'un terrain synthétique et A la question de Mme QUERTAN demandant quelle est la durée de vie d'un terrain de ce type, M. LEBERTRE répond environ 20 ans. La pelouse synthétique serait installée sur le terrain d'entraînement qui est extrêmement sollicité et permettrait également de préserver le terrain d'honneur. Par

ailleurs des matches pourraient y être joués en période hivernale. A la question de M. CASTELLE demandant la nature de l'entretien, M. LEBERTRE répond qu'il faut occasionnellement avec un outil spécifique «brosser» la pelouse. M. LELEU suggère que cette maintenance relève d'une entreprise habilitée.

Mme DESCOTTE demande comment l'on peut être sûr que les autres communes s'engagent. M. MENGAUD et M. LELEU précisent qu'il convient tout d'abord d'obtenir les accords de subventions et financements et ensuite de soumettre le projet aux communes et de conclure des conventions de participation. M. MENGAUD précise qu'il demande juste à ce jour au Conseil Municipal de l'autoriser à demander les subventions. M. LEBERTRE précise que des études préalables géotechniques estimées à environ 6000 € sont nécessaires pour chiffrer le projet et solliciter les subventions. M. MENGAUD propose que la commune de Lanta en fasse l'avance et que le montant soit ensuite réparti aux autres communes. Pour répondre à Mme DESCOTTE, M. MENGAUD propose également de provoquer une réunion avec les maires des autres communes pour leur soumettre le projet. Il propose également de rencontrer les instances départementales et régionales pour les informer au préalable de ce projet de dossier. En parallèle M. MENGAUD évoque la réfection de l'éclairage pour lequel il conviendra de demander une subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer l'étude et demander les financements.

IV - Mise à jour réglementaire à la demande de la trésorerie pour les heures supplémentaires

M. MENGAUD informe l'assemblée que le nouveau comptable public de la Trésorerie Caraman Lanta s'est rendu compte que toutes les communes dépendant de ce poste versent aux agents des communes des indemnités pour heures supplémentaires et complémentaires, notamment pour des remplacements d'agents malades ou bien en surcroît de tâches. Mais aucune commune ne vise le même cadre réglementaire, certaines communes n'ont même jamais délibéré à ce sujet. A cet effet, la nouvelle trésorière souhaite harmoniser la procédure sur l'ensemble du territoire demande que toutes les communes prennent la même délibération visant le même contexte réglementaire et elle a ainsi transmis à chaque collectivité le modèle à approuver. Cette démarche d'harmonisation des procédures s'inscrit également dans l'hypothèse de fermeture prochaine de la trésorerie de Caraman Lanta et de la reprise des dossiers par une autre trésorerie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour réglementaire encadrant la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires des personnels communaux.

V - Acquisition de véhicule suite à accident

M. MENGAUD informe le Conseil Municipal que le véhicule Renault Kangoo a subi un dommage à la suite d'un accident survenu lors des préparatifs de la fête locale de Saint Anatoly. Au cours d'une manœuvre un poteau a été heurté et le véhicule est hors d'usage. L'expert d'assurance après négociation propose d'indemniser la commune à hauteur de 4300 €. M. MENGAUD suggère l'acquisition d'un véhicule d'occasion en très bon état et révisé proposé par le garage Renault de Lanta aux prix de 3500 € pour 150000 km, l'année de mise en circulation est 2008. Le véhicule accidenté de la mairie comptait 125000 km et était mis en circulation en 2010. Du fait que le kilométrage annuel effectué par le service technique est peu important, la solution de prendre un véhicule d'occasion est intéressante et peu onéreuse pour la collectivité ; le prix d'un véhicule neuf s'élevant à plus de 10000 €. Une subvention sera é demandée pour l'achat du nouveau Kangoo d'occasion. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette acquisition.

VI - Travaux complémentaires pour la réhabilitation du presbytère

M. MENGAUD évoque l'estimation effectuée par l'architecte s'élevant à 100 000 € pour les reprises en sous-oeuvre. Un nouveau devis vient d'être transmis s'élevant à 47 000 €. M. MENGAUD précise que ces propositions vont être étudiées attentivement et débattues en commission avec l'architecte et l'entreprise.

VII – Demande de projet de parking de co-voiturage au Conseil Départemental (parking de Luxau)

Le Conseil Départemental subventionne la réalisation de parking pour du covoiturage. A cet effet M. MENGAUD demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le Département car c'est cette instance qui va réaliser l'étude. La commune doit mettre à disposition du Département le terrain. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

VIII – Projet de mise en place de coussins berlinois sur RD1 et RD31

Il y a lieu de donner autorisation Maire de signer une convention avec le Département pour la pose de coussins berlinois en agglomération sur routes départementales. Un dispositif serait installé sur le RD 31 au niveau de la coopérative. A ce sujet, M. CASTELLE expose qu'il convient d'en installer dans les 2 sens de circulation et également à proximité du cabinet médical. Mme OLIVIERO rappelant qu'il y a lieu d'en installer chemin du Petit Train, M. MENGAUD répond que pour ce lieu, l'étude est déjà en cours pour une mise en place en 2020. Concernant le RD 1, le dispositif sera installé au niveau du lotissement « Grand Sol ». A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec le Département pour la pose de trois dispositifs coussins berlinois.

IX – Avenant pour crépi mur de soutènement le long de la RD1

M. ALBERTON précise que lors des travaux d'urbanisation sur le RD1 le long de la route de Caraman, le maître d'œuvre VALORIS avait oublié le revêtement et la couverture du mur construit devant la gendarmerie. Un devis de 9700 € a été proposé par l'entreprise qui a réalisé les travaux d'urbanisation. Face à cette estimation élevée, un devis a été demandé à une autre entreprise (M. RACAUD Olivier à AURIN) qui propose la même prestation à 4886 €. M. MENGAUD précise que ces travaux donneront lieu à une subvention 50 % car ils s'inscrivent dans l'enveloppe du programme d'urbanisation du RD1 dont le montant total estimé n'avait pas été atteint. En réponse à la question de Mme DESCOTTE, M. LELEU répond que les travaux seront exécutés à la rentrée de septembre. En réponse à la question de Mme MONTOYA, la couleur du mur est beige et la couverture en tuiles sera en correspondance avec la couleur de celles du centre commercial situé en face. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les travaux.

X – Fermeture de la trésorerie de Caraman-Lanta

Une manifestation d'élus a eu lieu devant la Trésorerie. Il a été décidé par les élus intervenants de délibérer pour montrer l'opposition à ce projet et demander le maintien des trésoreries sur le territoire. M. MENGAUD expose que l'Etat, dans le cadre de la restructuration des services des Finances Publiques, souhaite fermer les trésoreries de Caraman-Lanta et Baziège en 2020, celles de Villefranche de Lauragais et Revel en 2021 et tous ces territoires seraient rattachés à la trésorerie de Castanet Tolosan. En parallèle l'Etat propose de mettre en place des permanences temporaires d'agents des Finances Publiques dans les mairies de Caraman et Lanta, ce qui donnera nullement satisfaction et sera soumis à disparaître. Devant cette situation inadmissible de nouvelles manifestations sont en prévision. L'Etat laisserait entendre un moratoire de quelques mois mais rien n'est encore affirmé. Mme DESCOTTE rappelle que l'on a voté il y a peu pour les maisons de services au public qui laissaient entrevoir une compression des services. M. MENGAUD fait part également de la volonté de l'Etat de centraliser toujours plus et d'envisager sous peu la suppression des syndicats départementaux d'Energie qui perçoivent des dotations de l'Etat, ERDF et ENEDIS et subventionnent ainsi à 80% les travaux dans les communes. Avec leur dissolution ces aides disparaîtront. L'Etat laisse entendre que cela sera remplacé par un système de dotations aux communes dont la répartition n'est pas connue mais les communes craignent que cela soit nettement insuffisant et elles devront alors financer elles-mêmes les opérations.

La séance est levée à 22 h 10.